



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES, FORMATION
ET COMMUNICATION INTERNE

L'Isle d'Espagnac, le 16 OCT. 2008

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par :
Lieutenant-colonel BARDIN
BB/CR n° D08-5142
☎ 05 45 39 99 19

Ind Resp Majors

Monsieur le secrétaire général,

Le courrier du 26 juin 2008 par lequel vous sollicitez une revalorisation de la prime de responsabilité des majors en application des dispositions du décret n° 90-850 modifié du 25 septembre 1990, a retenu toute mon attention.

Une étude financière, conforme à vos propositions, est actuellement en cours par le service comptabilité.

Un rapport sera présenté au prochain bureau du conseil d'administration puis aux membres du conseil d'administration d'ici la fin de l'année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président du conseil d'administration,

Claude BURLIER

Monsieur Cyril Blotière
Secrétaire général de la section syndicale CGT

Ce courrier est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Poitiers pendant un délai de 2 mois à compter de du jour de sa réception.